



Le Pacte de Ndiaye : ne nous laissons pas arnaquer !

	<p style="text-align: center;"><u>P comme pipeau</u></p> <p style="text-align: center;">Le pacte n'est en rien une augmentation de salaire</p> <p>Une « augmentation historique » de 10 % des salaires des enseignants, c'est l'annonce que notre affabulateur de président a faite... Alors que les salaires sont bloqués depuis 15 ans, ils n'augmentent pas d'un centime !</p> <p style="text-align: center;"><u>Un mensonge de plus à mettre à son actif !</u></p>
Pipeau	<p>Une « augmentation historique » de 10 % des salaires des enseignants, c'est l'annonce que notre affabulateur de président a faite... Alors que les salaires sont bloqués depuis 15 ans, ils n'augmentent pas d'un centime !</p>
Asservissement	<p>Le point d'indice, et donc nos salaires, n'augmentent pas, c'est l'ISAE (primaire) ou l'ISOE (secondaire), donc une prime, qui augmente, pour tous, de 94.25 euros nets, soit +4.2 % pour le 8^e échelon... C'est encore moins pour les échelons suivants, évidemment.</p>
Casse du statut et des collectifs de travail	<p>Après les avoir bien baladés pendant des mois, le ministère de l'éducation nationale a fini par présenter aux syndicats une version du décret « portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves. »</p>
Travail supplémentaire	<p>L'Art.4 du décret modifiant l'article 6 du décret n°93-55 (qui créait l'ISOE) et l'art.8 modifiant le décret n°2013-790 (qui créait l'ISAE) illustrent le mensonge du ministère sur la soi-disant augmentation des salaires:</p> <p>Les parts fonctionnelles de l'indemnité sont versées mensuellement par neuvième. Ça confirme bien que ce n'est pas du tout du salaire.</p>
Echangeables et corvéables	<p style="text-align: center;"><u>Le pacte, ce n'est vraiment pas prévu pour tout le monde !</u></p> <p>Ndiaye l'a déjà annoncé, il ne compte que sur un petit tiers des enseignants pour les remplacements courts. Donc les deux tiers des collègues sont exclus de cette soi-disant revalorisation généralisée.</p>

A comme asservissement

Le pacte, c'est le renforcement de l'arbitraire et du pouvoir des chefs

Pipeau

Le projet de décret est censé apporter des éclaircissements sur la teneur du pacte. **Ses articles 2 (pour le secondaire) et 7 (pour le primaire) disent dans quelles conditions la « prime fonctionnelle » peut être décidée.** Cette prime est liée directement à des « **missions complémentaires** », « **en fonction des besoins du service** ».

Asservissement

Or ces missions sont décidées, chaque année, par le chef d'établissement dans le secondaire et l'IEN dans le primaire. Cela veut dire que **si vous signez le pacte, vous êtes, chaque année, à la merci de votre supérieur hiérarchique pour ce revenu supplémentaire.** Cela renforce évidemment le pouvoir des chefs sur les enseignants signataires.

Casse du statut et des collectifs de travail

Quant aux « **besoins du services** », Macron et Ndiaye ont clairement fixé la doctrine du gouvernement : il s'agit en priorité de **remplacer les enseignants absents** (après avoir fait disparaître quasiment tous les titulaires remplaçants!).

Travail supplémentaire

Cependant cela ne figure pas explicitement dans le décret, et c'est bien ça le pire, **tout reste très flou.** Les missions complémentaires correspondent « à un volume horaire de face-à-face pédagogique, à la participation à des projets d'innovation pédagogique ou à des missions d'accompagnement et d'orientation des élèves. » **Bref, cela peut-être tout et n'importe quoi...**

Echangeables et corvéables

Nos « **petits chefs** », **malgré tout, restent évidemment soumis à leurs supérieurs**, puisque tout doit se faire « dans le respect de **l'enveloppe notifiée par le recteur** », chaque année. **On connaissait déjà les moyens d'enseignement soumis chaque année à « projet », « contrat », le pacte, c'est la même chose pour les rémunérations...**

Pour les collègues du secondaire qui auraient l'impression que **ce serait finalement un peu la même chose que les heures supplémentaires, voire les IMP, cela va bien plus loin**, car « [l]'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission signée par le chef d'établissement qui s'assure de son exécution ». **Plein de réunions en tête-à-tête en perspective !**

C comme casse du statut et des collectifs de travail

Le pacte attaque le statut des enseignants titulaires et ses garanties

Pipeau

Un autre décret présenté aux syndicats indique que **les personnels enseignants qui sont détachés pour exercer dans le supérieur ne peuvent pas bénéficier du pacte**, alors qu'ils ont pourtant officiellement le même statut que les enseignants du secondaire. Par contre, dans ce même décret on apprend que **les « professeurs associés », dont la réforme de la voie professionnelle veut généraliser la présence dans les lycées professionnels, eux, peuvent en bénéficier... Mais pas les PLP!?!**

Asservissement

Casse du statut et des collectifs de travail

Etant donné la priorité accordée aux remplacements en interne **dans les établissements secondaires, l'emploi du temps signé en début d'année n'aura plus la moindre valeur pour les signataires du pacte**, puisque des heures seront dues, en fonction des absences de collègues, donc de façon aléatoire.

Travail supplémentaire

Pour ce qui est des **enseignants du primaire signataires du pacte, ils ne seront plus associés exclusivement à leur(s) école(s) d'affectation**, puisque qu'ils devraient intervenir dans le collège de secteur, pour le soutien de 6^e, si on en croit la communication du ministère. Rien, dans les décrets, ne parle des frais de déplacement occasionnés...

Briser les solidarités, briser les équipes, le pacte c'est « diviser pour mieux régner »

Echangeables et corvéables

Le décret principal précise également que la répartition des missions serait discutée en conseil d'administration, en conseil pédagogique et en conseil des maîtres. **Concrètement, les rémunérations des enseignants vont donc être discutées entre eux, et avec les parents d'élèves.** Cela va provoquer **des tensions sans fin entre les personnels.** Cela va aussi **donner l'impression aux parents d'élèves qu'ils sont les patrons des enseignants.**

Enfin la division des enseignants entre « signataires » et « non-signataires » va susciter des tensions, voire des « mises au placard ». **C'est une stratégie pensée pour nous diviser.**

Les conséquences du pacte sur l'ambiance de travail et notre psychologie vont être catastrophiques.

T comme travail supplémentaire

Macron-Ndiaye, les rois de l'improvisation

Comme d'habitude, les annonces sont faites, sans aucune idée de comment elles peuvent être mises en œuvre. **Les textes réglementaires officiels n'ont pas été publiés au 15 mai, alors que l'organisation des écoles et EPLE pour l'année 2022-23 est déjà largement prévue.** Tout va donc se passer dans l'improvisation la plus totale. D'ici la fin de l'année scolaire, il va donc falloir définir la « répartition des missions supplémentaires » partout, préparer les lettres de mission, qu'elles fassent la navette avec le rectorat, qui va devoir définir les enveloppes. **Cette mise en tension de tout le système scolaire et de tous les échelons de la hiérarchie va multiplier les dysfonctionnements et les burn-outs.** Mais sa Majesté et son bouffon n'en ont cure. Ils ont parlé dans les medias, c'est tout ce qui compte. Les chefs auront tout de même une prime de 1000 euros pour faire tout ça, car dans la pensée magique de Macron et Ndiaye, un pourboire a sans doute le pouvoir d'arrêter le temps...

Le pacte c'est surtout du travail supplémentaire non rémunéré et de futures économies pour le ministère

L'article 2 du décret principal précise que « le bénéfice de chaque part fonctionnelle est exclusif de toute autre indemnité ou rémunération versée au titre de l'exercice de la même mission ». **Donc le ou la collègue signataire du pacte ne touchera plus d'IMP ou d'heures supplémentaires effectives.** On se rend compte que l'augmentation de salaire pour les collègues qui touchaient des IMP et/ou des HSE est sacrément réduite, si elle existe !

Tout ça, en étant désormais obligé de faire des remplacements au pied levé... Sacré arnaque en réalité.

Si les IMP et les HSE ne disparaissent pas l'année prochaine, elles sont vouées à disparaître, puisque les missions qui leur correspondent sont intégrées dans le pacte. Donc, en plus d'arnaquer les enseignants individuellement, le ministère risque fort de profiter du pacte pour faire de vastes économies! En tenant compte des chiffres de 2020 et 2021, supprimer les IMP permettrait d'économiser 187 millions d'euros, pour les HSE, c'est environ 300 millions... **Près de 500 millions d'économies au total...**

Pipeau

Asservissement

Casse du statut et des collectifs de travail

Travail supplémentaire

Echangeables et corvéables

E comme échangeables et corvéables

Le mépris et la méconnaissance de nos métiers

L'article 7 du principal décret signale que **les PE signataires « s'engagent au titre d'une année scolaire à accomplir, dans une école ou un établissement d'enseignement du second degré, une ou plusieurs missions complémentaires relevant du présent décret »**. Le pacte officialise donc que **tous les PE peuvent, et que les PE signataires devraient, travailler dans des établissements secondaires**. On peut rapprocher ça du décret n°2022-909 introduisant la polyvalence pour les PLP. Le **Ministère de l'Education nationale demande donc aux enseignants d'intervenir à tous les échelons de la formation initiale, peu importe que nous y ayons été formés...**

Pipeau

Asservissement

Casse du statut et des collectifs de travail

L'obsession des remplacements courts illustre la même méconnaissance des réalités du métier. Il est demandé, sans doute du jour pour le lendemain, voire le jour-même, de prendre en charge des élèves, dont on ne sait même pas si l'enseignant est censé les connaître, pour leur faire « cours », dans la discipline du remplaçant (ouf!). Dans le grand lego enchanté qui fait office de système scolaire dans le cerveau des hauts fonctionnaires du Ministère, ça fonctionne peut-être, mais pas dans la réalité...

Travail supplémentaire

Profs ou larbins des supérieurs hiérarchiques ?

Les articles 2 et 7 du principal décret se concluent, pour le secondaire et le primaire, en répondant à cette question : **« le chef d'établissement ou l'IEN « propose un redéploiement des missions correspondant à un volume horaire de face-à-face pédagogique aux personnels qui ne pourraient pas les réaliser en totalité au cours de l'année scolaire pour des motifs liés au service »**.

Echangeables et corvéables

Signer le pacte, c'est donc se mettre à l'entière disposition de son supérieur hiérarchique. Dans son école... ou pas si on est PE. Durant le temps scolaire... ou pas si on est professeur des lycées et collèges !

Ce que nous voulons ? Une véritable augmentation des salaires et une reconnaissance de notre travail ! Et l'abolition des 43 années de cotisation pour la retraite !

Augmentation du point d'indice pour rattraper les conséquences de son gel depuis 2010 et de l'inflation

À échelon équivalent, le salaire des enseignants a baissé de 25 % en valeur réelle depuis 2002, sous les effets conjugués de l'austérité salariale et de l'inflation désormais galopante.

Les 10 % imaginaires du joueur de flûte de l'Élysée étaient donc déjà loin du compte, donc le pacte est une vaste blague sur la question salariale.

Nous exigeons donc :

- **400€ net d'augmentation pour tous les personnels de l'éducation.**
- **La fin du gel du point d'indice.**
- **L'indexation du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation,** pour éviter l'incroyable décrochage de nos salaires, qui est la seule vraie raison pour laquelle des collègues pourraient signer ce pacte d'asservissement.

Pour une prise en compte de la réalité de nos métiers et un arrêt de la destruction de l'école publique

Afin que l'éducation et l'instruction reviennent véritablement au centre des missions de l'école, nous exigeons un fonctionnement qui s'appuie sur la réalité constatée et vécue sur le terrain, loin des visions éthérées de la rue de Grenelle et de l'Élysée :

- Pour un déroulement de carrière détaché de la **farce des inspections tous les 36 du mois et de l'infantilisation des rapports hiérarchiques.**
- Pour un **vrai droit à la formation permanente,** et la formation tout au long de la vie pour tous les personnels
- Pour un **vrai suivi médical et psychologique de tous les personnels,** du fait des sollicitations incessantes du travail avec de nombreux enfants et adolescents.
- Pour une **distribution des moyens d'enseignement en fonction des immenses besoins de la jeunesse de notre pays,** et pas en fonction des priorités des collectifs budgétaires :
 - Extension des réseaux d'éducation prioritaire
 - Retour des dispositifs de remédiation précoce à l'échec scolaire

- Arrêt du détournement des moyens du ministère vers des « projets » fumeux pour que les moyens récupérés financent une politique éducative ambitieuse articulée autour du droit à l'instruction et de la justice sociale.
- Pour l'arrêt de la numérisation irréfléchie, outil de discrimination contre les familles les plus fragiles et d'intensification de la charge de travail des enseignants.

Enseigner pendant 43 ans ? Halte à la maltraitance institutionnelle !

Comme les millions de salariés mobilisés depuis des mois, nous exigeons également **l'abrogation complète de la réforme des retraites que le gouvernement cherche à imposer**, au mépris des principes démocratiques élémentaires.

Même pour les collègues ayant obtenu leur concours le plus tôt, les 43 années de cotisation nécessaires pour une retraite à taux plein signifient **travailler jusqu'à 66 ans !** Il ne faut jamais avoir mis les pieds dans une salle de classe pour imaginer que c'est physiquement et psychologiquement possible, et ne pas réaliser qu'**une telle situation est une torture, non seulement pour les enseignants, mais aussi, voire surtout pour des générations d'élèves** qui ont besoin d'adultes disponibles, en pleine forme et patients pour les aider à s'épanouir.

Exiger 43 années de cotisation pour une retraite à taux plein est un affront à l'intelligence, quel que soit notre métier, l'exiger des enseignants, c'est aussi un crachat sur la jeunesse et l'avenir de notre pays.

Comment gagner ? Des pistes pour expérimenter des stratégies de lutte, liste non exhaustive de suggestions...

Etant donné la dimension locale de la mise en œuvre du pacte, contrairement aux combats habituels de l'éducation nationale, même si c'est préférable, il n'est pas indispensable de parvenir à établir un vaste rapport de force au niveau national.

Chercher à constituer des pôles locaux de résistance, transversaux au premier et au second degré, présente des potentialités :

- concentrer l'action syndicale sur des « bastions », à l'échelle desquels il est possible d'être un vrai « grain de sable » dans la dynamique générale
- le pacte est annuel, la réussite dans ces bastions peut ensuite servir d'exemple pour étendre la résistance les années suivantes
- mener des diagnostics syndicaux indépendants pour établir des comparatifs entre les zones « pactées » et les zones « non-pactées », en terme de souffrance au travail, d'intensification du travail, d'actes d'incivilité dans les écoles et établissements

La méconnaissance de la réalité du terrain et le déni du ministère sont des atouts pour empêcher la mise en œuvre de cette restructuration catastrophique :

- le fait de rendre le pacte incompatible, individuellement, avec les IMP et les HSE est d'une maladresse confondante. Les collègues qui auraient le plus de chance de signer le pacte sont souvent celles et ceux qui touchent ces IMP et HSE, ce qui rend le bénéfice financier du pacte contestable pour ces personnels
- pas mal de collègues très impliqués dans la vie de leur établissement pourraient, eux aussi être tentés de signer le pacte, mais une part non-négligeable de ces collègues ont encore une haute estime de leurs missions. Le fait de se retrouver contraints de « boucher les trous » pour avoir une reconnaissance officielle de l'institution peut être ressenti comme une humiliation, à juste titre.
- la hiérarchie intermédiaire va encore subir l'impact de l'inconséquence gouvernementale, et être confrontée à des situations inextricables

Cela appelle à articuler l'argument évident de la revendication salariale avec des argumentaires pragmatiques de notre part, en étant capables d'insister sur les avantages statutaires indéniables qui restent préservés dans nos métiers :

- la liberté pédagogique
- la relative maîtrise personnel de notre temps de travail
- l'éloignement de la hiérarchie dans notre quotidien

Autant d'avantages qui seront broyés en cas de généralisation du pacte.